

GEP401 - ACTIVITE DE SYNTHÈSE ET D'INTEGRATION I
(3 crédits) Automne 2023
Enseignant : Serge Granger

Horaire : Mardi de 16h00-18h50

Local : A4-265

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne au local : A6-1016)

PRÉALABLES : GEP111, GEP114, GEP115, POL101, POL102, POL107, POL108, POL113, POL119, POL129 et POL141

CONCOMITANTS : GEP116, POL120, POL132 et POL142

DATES LIMITES

- Retrait d'une activité pédagogique sans frais : 15 septembre 2023
 - Abandon d'une activité pédagogique facturée : 15 novembre 2023
-

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Intégrer et appliquer les connaissances et les méthodes acquises dans le cheminement en politique appliquée en réalisant une revue des informations factuelles et paradigmatiques sous la responsabilité d'une équipe professorale.

CONTENU DU COURS

Identification des concepts, théories et faits. Compréhension des régimes et idées politiques. Politique intérieure, politique internationale. Rédaction et présentation publique des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

ORGANISATION DU COURS

Rencontres préparatoires :

Mardi 12 septembre 2023, 16h à 18h50 en présentiel
Mardi 10 octobre 2023, 16h à 18h50 en présentiel
Mardi 14 novembre 2023, 16h à 18h50 en présentiel

LECTURE SUGGÉRÉE

Portes, Jacques, *Initiation à l'histoire du monde au XXe siècle*, Ellipses, 2013, 222 p.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE**EXAMEN ÉCRIT EN PRÉSENTIEL (35 %) :**

- Mardi le 28 novembre 2023 de 19h00-21h00** : A4-255 et A4-274 (détails à venir).
- Suivi des médias (25%)**: à partir du suivi quotidien de l'actualité dans les médias, vous devrez répondre à une série de questions portant sur l'actualité nationale et internationale depuis le 1^{er} septembre 2023 et être en mesure de repérer sur une carte muette certains des pays dont il a été question.
- Méthodologie (10%)**: à partir des principes et concepts méthodologiques en science politique, vous devrez répondre à des questions portant sur l'analyse en science politique et résoudre des problèmes statistiques.

EXAMEN ORAL DEVANT JURY (60%) :

- La date et l'heure de l'évaluation vous seront précisées à deux semaines d'avance.

Vous devez :

- Vous préparez à répondre aux 22 questions portant sur des concepts fondamentaux en études politiques appliquées. Lors de l'examen oral constitué d'un panel de 4-5 personnes, nous pigerons au minimum deux questions auxquelles vous devrez répondre en trois minutes chacune. Vous avez une minute de préparation avant de répondre à la question. À la suite de votre réponse, les évaluateurs vous questionneront pour ajouter des compléments si nécessaires. Vos collègues panélistes seront également questionnés pour des compléments de réponse. Les 22 questions se trouvent sur moodle.

CONFÉRENCES (5%) :

- Assister à au moins deux conférences départementales.

Conférences et rencontres préparatoires

Les étudiants et les étudiantes sont invités à assister aux conférences organisées par l'École de politique appliquée au cours de la session pendant laquelle ils sont inscrits au GEP401. Généralement, l'École de politique appliquée organise plusieurs conférences par session (sauf exception). Vous pourrez vous référer au tableau des conférences sur Moodle pour connaître les thèmes, date et heure des conférences éligibles.

Si vous avez des questions ou des enjeux concernant les conférences vous devez communiquer par courriel avec la conseillère pédagogique, Nadine Elmir à conseillerlercycle.pol@usherbrooke.ca. La prise des présences lors des conférences et des formations permettra de valider ces points. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de s'assurer que sa présence a été enregistrée. La présence à une conférence entraîne le gain de 2,5 points chacune pour un total de 5.

En résumé, la pondération donne ceci :

- Examen écrit : 35 %
- Examen oral : 60 %
- Conférences : 5 %

Critères d'évaluation des réponses orales et écrites :

- Qualité de la réponse orale et écrite: Structure de la réponse, précision factuelle, cohérence conceptuelle, pertinence et originalité des exemples;

- Complément de réponse aux questions orales : niveau de participation, précision factuelle et cohérence conceptuelle, pertinence et originalité des exemples;
- Qualité de l'expression orale et écrite.

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	19 sept., de 11 h 50 à 15 h 50 15 nov., de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 sept. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 sept. Action de grâces : 9 oct.
Période d'examens	Du 11 au 22 décembre 2023 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

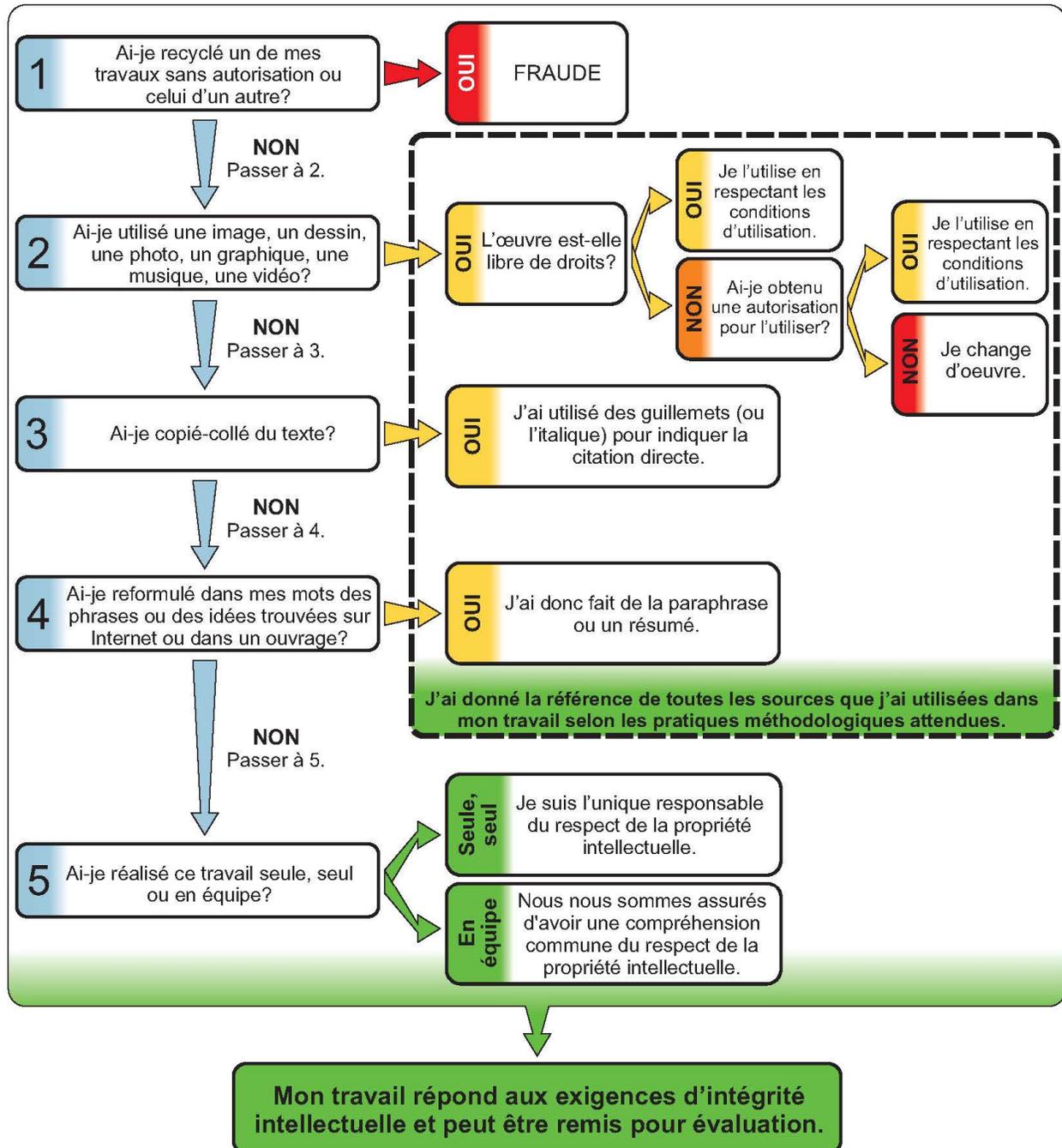
Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-etudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/antiplagiat).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
